



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 31 août au 4 septembre 2020

Tunisie :

- *L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a accordé sa confiance au gouvernement de M. Hichem Mechichi ; celui-ci a annoncé les 5 priorités de son gouvernement.*
- *Les exportations d'habillement de la Tunisie vers l'Union Européenne baissent de -29,7% sur les cinq premiers mois de 2020 en glissement annuel (g.a.) et le pays passe à la onzième place des principaux fournisseurs de l'Union Européenne du secteur.*
- *La Tunisie améliore son classement mondial et reste leader au Maghreb dans le Global Innovation Index (GII) de la World Intellectual Property Organisation (WIPO).*

Libye :

- *Suite à des manifestations dans l'Ouest libyen, le chef du Conseil présidentiel (CP) a émis une série de décrets, dont un décret formant un comité chargé d'examiner l'argent dépensé par le ministère de la santé, qui est soupçonné de corruption, et un décret attribuant 2 Mds LYD aux municipalités ; un nouveau ministre de la Défense et un nouveau chef d'état-major ont été nommés.*
- *Afin de remédier aux coupures d'électricité à répétition à Tripoli, cinq municipalités ont demandé au gouvernement de fournir d'urgence des centrales électriques ; le Bureau d'audit libyen a recommandé l'interdiction de voyage pour d'anciens hauts fonctionnaires de la Compagnie générale d'électricité de Libye (GECOL), accusés de négligence délibérée et d'une mauvaise gestion.*
- *Le Covid-19 continue de progresser fortement en Libye ; le gouvernement de l'Est a imposé des mesures préventives mais les frontières de l'Est ont été rouvertes.*
- *Les banques centrales libyennes et turques ont signé un mémorandum d'entente afin de favoriser les relations économiques et de renforcer la coopération financière entre les deux pays.*

TUNISIE

- *L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a accordé sa confiance au gouvernement de M. Hichem Mechichi ; celui-ci a annoncé les 5 priorités de son gouvernement.*

L'ARP a accordé le 2 septembre 2020 sa confiance au gouvernement de M. Hichem Mechichi avec 134 voix pour, 67 contre et aucune abstention. Une majorité absolue de 109 députés est nécessaire pour que le gouvernement soit entériné. Certains partis comme Ennahda et Qalb Tounes ont néanmoins exprimé d'importantes réserves sur le gouvernement, qu'ils espèrent remanier rapidement. Le premier ministre désigné, M. Hichem Mechichi, avait annoncé le 24 août 2020 la composition de son gouvernement. A l'occasion du vote de confiance, M. Mechichi a prononcé un discours dans lequel il a d'abord rappelé le contexte économique actuel difficile de la Tunisie, avec un taux de chômage à 15%, un endettement de 80 Mds TND, un service de la dette qui atteindrait 14 Mds TND en 2021, et un taux d'investissement qui a chuté de 24% en 2010 à 13% en 2020. Dans ce contexte, il a annoncé les cinq points prioritaires de son gouvernement : 1/ *Maîtriser l'hémorragie des finances publiques*, à travers l'amélioration des ressources propres de l'Etat. M. Mechichi prévoit également de renforcer la confiance entre le gouvernement et la Banque centrale de Tunisie (BCT), et de renforcer la gouvernance en matière de gestion des dépenses publique à travers un programme de restructuration du secteur public et d'appui aux établissements publics affectés par les répercussions de la crise sanitaire. 2/ *Réformer le secteur public*, en exécutant des programmes relatifs aux réformes de l'administration (à travers la digitalisation et le travail à distance) et des établissements publics. 3/ *Retrouver la confiance des investisseurs*. A cette fin, M. Mechichi a déclaré que l'Etat s'engage à payer les dettes envers ses prestataires au plus tard à fin 2021. Il souhaite stabiliser le système juridique de l'investissement privé, et renforcer les partenariats publics-privés (PPP). 4/ *Préserver le pouvoir d'achat des tunisiens*, en réformant tout le système de subvention et de compensation à travers l'identifiant unique, en luttant contre la spéculation, en maîtrisant les circuits de distribution et en diminuant le rôle des intermédiaires. 5/ *Protéger les catégories vulnérables*. Selon M. Mechichi, la lutte contre la pauvreté sera une priorité nationale. L'Etat s'engagera à protéger les catégories les plus vulnérables et à les aider à faire face aux répercussions économiques de la crise sanitaire.

- *Les exportations d'habillement de la Tunisie vers l'Union Européenne baissent de -29,7% sur les cinq premiers mois de 2020 en glissement annuel (g.a.) et le pays passe à la onzième place des principaux fournisseurs de l'Union Européenne du secteur.*

D'après le président de l'association française Evalliance, M. Jean-François Limantour, la pandémie du Covid-19 a sévèrement impacté les échanges internationaux, notamment le secteur de l'habillement où les importations des cinq premiers mois de 2020 de l'Union européenne (UE) ont baissé de -17,8% en glissement annuel (g.a.). En effet, selon les données Eurostat, le Maroc et la Tunisie ont enregistré une forte baisse de leurs exportations vers l'UE : -29,7% et -42% respectivement en g.a. En conséquence, la Tunisie ne figure plus parmi les 10 principaux fournisseurs de l'UE et se positionne désormais à la 11^{ème} place. En effet, malgré une bonne compétitivité, la Tunisie souffre d'un environnement socio-politique complexe et instable. Les exportations tunisiennes d'habillement sont également concentrées principalement sur la France et l'Italie, pays particulièrement affectés par la crise sanitaire. Enfin, il convient de noter que le secteur textile tunisien est pénalisé par les règles d'origine de l'UE, car il ne bénéficie pas de facilités douanières identiques à celles d'autres pays asiatiques concurrents (Pakistan, Bangladesh et Turquie) exemptés des règles d'origine. Ce secteur est essentiel pour l'emploi en Tunisie, représentant en 2018 plus 160 000 salariés et plus de 7 Mds TND (2,3 Mds EUR) de chiffre d'affaires à l'export.

- *La Tunisie améliore son classement mondial et reste leader au Maghreb dans le Global Innovation Index (GII) de la World Intellectual Property Organisation (WIPO).*

Selon la [13^{ème} édition du GI de la WIPO](#), publiée le 2 septembre 2020 et rédigée en collaboration avec l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD) et l'Université de Cornell (Etats-Unis), la Tunisie se situe à la 65^{ème} position sur un total de 131 pays, soit un bond de cinq places par rapport à 2019. A travers le GI, la WIPO cherche à établir un classement mondial en termes d'innovation en examinant 80 indicateurs sur les activités novatrices et autres critères mesurables. Parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (29 pays), la Tunisie est à la 7^{ème} position devant le Maroc (8^{ème}). Elle est par ailleurs à la 3^{ème} place à l'échelle du continent africain, et première au Maghreb. Noter que sur certains indicateurs la Tunisie reste à la queue du classement. En effet, pour la sophistication du marché et celle du milieu des affaires, la Tunisie est classée à la 110^{ème} et 112^{ème} position respectivement. D'autres indicateurs, tels que les institutions (75^{ème} position) et les infrastructures (74^{ème} position) restent largement améliorables, tandis que la capital humain et la recherche

ou encore les connaissances et les innovations technologiques sont en bonne position (38^{ème} et 52^{ème} positions respectivement). En effet, la Tunisie est dotée d'un système éducatif comptant plus de 300 000 étudiants diplômés de l'enseignement supérieur sur les standards européens, dont environ 6500 ingénieurs diplômés par an. Pour rappel, une loi relative à la promotion des Startups (Startup Act) avait été promulguée en 2018, visant à la simplification des procédures administratives, la facilitation de l'accès au financement, l'encouragement de l'entrepreneuriat et la création des conditions nécessaires pour une percée internationale des Startups tunisiennes. Ainsi, depuis 2019, plus de 290 Startups ont été labélisées Startup Tunisia. A noter aussi que le ministère des Technologies de la communication et de la Transformation digitale est le seul ministère dont le ministre, M. Fadhel Kraiem, a été maintenu dans le nouveau gouvernement.

LIBYE

- *Suite à des manifestations dans l'Ouest libyen, le chef du Conseil présidentiel (CP) a émis une série de décrets, dont un décret formant un comité chargé d'examiner l'argent dépensé par le ministère de la santé, qui est soupçonné de corruption, et un décret attribuant 2 Mds LYD aux municipalités ; un nouveau ministre de la Défense et un nouveau chef d'état-major ont été nommés.*

Suite aux manifestations ayant eu lieu à Tripoli et Misrata au cours de la semaine dernière pour protester contre la corruption dans l'État et les mauvaises conditions de vie, le chef du Conseil présidentiel (CP) M. Fayez Al-Sarraj a émis une série de décrets. 1/ Le CP a annoncé le 28 août 2020 la suspension du Ministre de l'Intérieur M. Fathi Bashagha (décret 562/2020), qui a été appelé à comparaître pour une enquête administrative sur ses prises de position concernant les dernières manifestations à Tripoli, en conflit avec la ligne officielle du gouvernement. A l'issue de l'enquête le 3 septembre 2020, et après s'être entretenu avec M. Bashagha, M. Al-Sarraj a levé la suspension temporaire du Ministre de l'Intérieur, qui a repris ses fonctions. 2/ Le décret 563/2020 a conféré à la Force conjointe de sécurité la responsabilité d'imposer la sécurité à Tripoli. 3/ Le décret 564/2020 a activé les paiements relatifs à la loi sur les allocations aux femmes et aux enfants, qui avait été adoptée en 2013. 4/ Le décret 567/2020 a pour but d'offrir des emplois aux diplômés universitaires sans emploi. M. Al-Sarraj a appelé la Banque centrale de Libye (BCL) à mettre à disposition les fonds nécessaires à cet effet. 5/ Le décret 565/2020 forme un comité chargé d'examiner tout l'argent dépensé par le ministère de la Santé en 2019 et 2020. Le Bureau d'audit libyen avait notamment dénoncé la corruption dans le secteur de la santé (cf. [brèves de la semaine du 29 juin au 3 juillet 2020](#)). De plus, le sous-secrétaire du ministère de la Santé, M. Mohamed Haitham, fait face à des accusations de corruption. 6/ Le décret 566/2020 nomme M. Salah-al-Deen Namroush comme nouveau ministre de la Défense. 7/ Le décret 47/2020 nomme M. Mohamed Hadad comme nouveau chef d'état-major de l'armée. 8/ Le décret 576/2020 a donné aux municipalités la possibilité de générer des revenus localement. 9/ Le décret 577/2020 attribue 2 Mds LYD aux municipalités, qui seront distribués aux municipalités en fonction de leur densité de population. 10/ Le décret 579/2020 acte la formation d'un ministère du Logement et de la Reconstruction. Pour rappel, dans son discours en réponse aux manifestations le 24 août, M. Al-Sarraj avait déclaré son intention d'entreprendre un remaniement ministériel, indiquant qu'il pourrait déclarer l'état d'urgence et former un gouvernement de crise.

- *Afin de remédier aux coupures d'électricité à répétition à Tripoli, cinq municipalités ont demandé au gouvernement de fournir d'urgence des centrales électriques ; le Bureau d'audit libyen a recommandé l'interdiction de voyage pour d'anciens hauts fonctionnaires de la Compagnie générale d'électricité de Libye (GECOL), accusés de négligence délibérée et d'une mauvaise gestion.*

Face à la crise d'électricité actuelle en Libye, considérée comme le principal catalyseur des manifestations, cinq municipalités de Tripoli ont demandé au gouvernement de fournir d'urgence des centrales électriques à Tripoli pour couvrir le déficit de production d'électricité, dans une lettre conjointe publiée le 2 septembre 2020. La lettre souligne le fait qu'aucune centrale électrique n'est située dans les limites de Tripoli, et dénonce que d'autres municipalités et leurs milices utilisent la force pour contraindre la GECOL à fournir plus d'électricité à leurs régions ou villes. Les municipalités souhaitent donc que Tripoli ait sa propre centrale électrique.

Par ailleurs, dans une lettre du 19 août 2020, le Bureau d'audit libyen a annoncé qu'il avait renvoyé au procureur général les résultats de son enquête sur les causes des nombreuses coupures de courant en cours dans le pays. L'enquête aurait permis de dégager des preuves susceptibles de prouver une négligence délibérée et une mauvaise gestion constituant des infractions pénales. Le Bureau d'audit a ainsi recommandé que les anciens hauts fonctionnaires de la GECOL soient empêchés de voyager. Le Bureau d'audit avait déjà critiqué la mauvaise gestion et la corruption dans le secteur de l'électricité, dans un rapport le 16 juin 2020 à la Chambre des représentants à Tripoli (cf. [brèves de la semaine du 29 juin au 3 juillet 2020](#)). Il avait notamment accusé la GECOL d'avoir gaspillé 3 Mds LYD dans des contrats de construction de nouvelles centrales électriques, qui n'auraient pas été mis en œuvre.

- *Le Covid-19 continue de progresser fortement en Libye ; le gouvernement de l'Est a imposé des mesures préventives mais les frontières de l'Est ont été rouvertes.*

Alors que 15 773 cas de contamination au Covid-19 et 254 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies en Libye au 28 août 2020, le gouvernement de l'Est a décidé le 2 septembre 2020 d'imposer des mesures préventives, notamment le port obligatoire du masque et la distanciation sociale. En revanche, les autorités de l'Est ont également décidé le 30 août 2020 de rouvrir toutes leurs frontières terrestres, maritimes et aériennes. Elles ont indiqué que les procédures de réouverture des frontières comprendront la publication d'une liste mensuelle pour classer les pays du monde en catégories rouge et verte en fonction de leur situation épidémiologique. Des mesures préventives pour les passagers seront également mises en place, et un test PCR datant de moins de 48h prouvant l'absence d'infection sera notamment nécessaire. Par ailleurs, l'autorité aéroportuaire libyenne a annoncé le 2 septembre 2020 que l'aéroport de Sebha, dans le Sud de la Libye, reprendra ses activités à partir du 9 septembre 2020, sous réserve que l'aéroport remplisse les mesures préventives requises contre la propagation du coronavirus.

- *Les banques centrales libyennes et turques ont signé un mémorandum d'entente afin de favoriser les relations économiques et de renforcer la coopération financière entre les deux pays.*

Les banques centrales libyenne et turque ont signé le 31 août 2020 un mémorandum d'entente définissant les conditions d'une coopération continue dans les secteurs économique et financier. La Banque centrale turque a déclaré dans un communiqué que les deux banques centrales mèneront des activités pour favoriser les relations économiques bilatérales et renforcer la coopération financière et le travail conjoint dans les services bancaires centraux entre les deux pays.